

Mise à jour le 19-03-2020 - 15:31

À TOUS LES PRATIQUANTS DE VOL LIBRE DE MÉTROPOLÉ ET D'OUTRE-MER.

Nous avons pris, le 16 mars, nos responsabilités en recommandant de ne plus pratiquer notamment en raison du travail sous tension des services d'urgence.

Ce travail sous tension des services d'urgence ne fait que se confirmer au fil des jours.

Il semble toutefois que cet appel au bon sens et à la responsabilité ne soit pas clairement entendu par une infime minorité de pratiquants qui prétexterait que la FFVL « n'aurait pas interdit ».

Il est clair en tout cas que, depuis le décret du 16 mars 2020 et l'obligation de présenter pour tout déplacement, une attestation dérogatoire, **nos activités sont interdites et verbalisables.**

Des Préfets ont pris aussi des arrêtés très clairs sur les activités montagne.

Mais franchement, le comportement de quelques-uns doit-il justifier un recours encore plus sévère à des interdictions ?

L'exercice de notre liberté est, nous le voyons bien, fragile.

Faisons tous preuve d'esprit de responsabilité et de solidarité.

Nous en profitons pour remercier toutes celles et ceux qui ont mis en œuvre cette recommandation.

Le Bureau directeur

COMMUNIQUÉ DU 19 MARS 2020 - Covid19 et Vol Libre -